

COMPTE-RENDU RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JUST

Séance du 9 juin 2017, 20 heures 30

L'an deux mille dix-sept le neuf du mois de juin, le Conseil municipal de la commune de Saint-Just dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François CHAUTARD, Maire.

PRÉSENTS : M. CHAUTARD François, M. HERNANDEZ Jean-Marie, M. BEST Olivier, M. BEST Christophe, M. MALCROS François, Mme BRAVARD Evelyne, M. CHAUTARD Ludovic, Mme DESQUIBES Marie-Christine et M. ROIRON Serge.

M. Christophe BEST est élu secrétaire de séance.

RENOUVELLEMENT CDD

Le Conseil Municipal approuve le renouvellement du CDD de Madame Sabine BEST, Adjoint Technique, pour une durée de 1 an à compter de 1er septembre 2017 à raison de 22 heures hebdomadaires. Il est précisé que ce sera la dernière fois, car elle arrive au terme du nombre de CDD possible. Il faudra donc lui faire un CDI l'an prochain.

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal a voté les subventions suivantes :

APE : 150 euros

Club du troisième Age : 150 euros

Comité des fêtes : 150 euros

Chasseurs : 150 euros

St Just Moto Loisirs : 150 euros

Paroisse : 120 euros

Il est demandé que les associations fassent parvenir au Conseil leur bilan, et qu'elles convient un membre du Conseil Municipal à leur Assemblée Générale.

FANFARE DE MARSAC EN LIVRADOIS

Monsieur le Maire explique que la fanfare, auparavant subventionnée par l'ancienne COMCOM, nous demande si nous souhaitons toujours les subventionner. Elle ne veut pas être subventionnée par la nouvelle COMCOM ALF car il y a 58 communes donc pour eux impossible de satisfaire tout le monde.

Montant proposé : 300 euros - Prix d'une représentation 150 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accorde une subvention de 300€.

PLAN DE FINANCE DU PLAN DE ZONAGE

Le Conseil Municipal approuve le plan de financement du zonage d'assainissement ci-après :

Coût de 4 600 € HT, financé en partie par l'Agence de l'Eau : 60% (soit 2760 €) et le Conseil Départemental : 20% (soit 920 €).

DIVERS

Visite annuelle des Établissements Recevant du Public (ERP) par la société SOCOTEC pour la sécurité. Suite aux rapports transmis, aucun problème.